



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2016

Ouverture de la séance à 19 heures 00 minutes

Mme Annie JEAN, Maire de la commune, préside la séance et procède à l'appel.

Présents : MME, MINARZYC Elisabeth, LEGUEULLE Chrystelle, GONZALEZ Martine, DEVARREWAERE Dominique, EVRARD Claude, M. MIGOT Alain, MINARZYC Philippe, SEINGIER Pascal.

Pouvoirs: M. MINGOT Guy donne pouvoir à Mme DEVARREWAERE Dominique, M. CARLUER Christophe donne pouvoir Mme JEAN Annie, M. ISTASSES Michael donne pouvoir à Mme LEGUEULLE Chrystelle, M BARRAL Johnny donne pouvoir à M. SEINGIER Pascal

Secrétaire de séance : Mme MINARZYC Elisabeth

Le quorum étant atteint la séance est déclarée ouverte.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 30 MAI 2016

Le compte-rendu est approuvé.(7 abstentions-6 pour)

Les élus précisent qu'ils s'abstiennent en raison du délai de transmission du compte-rendu.

- Mme le Maire précise que dans le point 2 EJE Règlement intérieur ALSH il est également prévu l'approbation des nouveaux tarifs et horaires de cars qui sont inclus dans le règlement.. E. MINARZYC et P. MINARZYC sont contre Il est également prévu d'ajouter une autorisation de signature à Mme Le Maire au sujet de la convention de partenariat avec le département pour les transports scolaires spéciaux. L'assemblée approuve

1. FINANCES

Commune

1.1. **Approbation du Compte de Gestion 2015**

Rapporteur Mme Le Maire

Il est proposé au Conseil Municipal de voter le Compte de Gestion de la commune pour l'année 2015.

Le Compte de Gestion peut se résumer ainsi :

▪ **Section de Fonctionnement** :

Dépenses : 1 069 375.13 €

Recettes : 1 120 875.47 €

Résultat 51 500.34 €

Excédent reporté 2014, 107 568.47 € ce qui porte l'excédent reporté à 159 068.81 €

▪ **Section d'Investissement** :

Dépenses : 207 922.36 €

Recettes : 26 332.86 €

Résultat 181 589.50 €

Déficit reporté 2014, 142 971.29 ce qui porte le déficit reporté à 324 560.79 €

Résultats en tous points conformes au Compte Administratif 2015 de la Commune.

P. SEINGIER : Il serait mieux de cumuler des excédents que des déficits, mais le comptable fait ce que le Maire lui ordonne.

Délibération

Compte de gestion 2015-Commune

Vu le code général des collectivités territoriales
Ayant Entendu l'exposé de Madame Le Maire

Le conseil municipal
A la majorité
(3 abstentions, 2 contre, 8 pour)

DECLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

▪ **Section de Fonctionnement :**

Dépenses : 1 069 375.13 €

Recettes : 1 120 875.47 €

Résultat 51 500.34 €

Excédent reporté 2014, 107 568.47 €

Section d'Investissement :

Dépenses : 207 922.36 €

Recettes : 26 332.86 €

Résultat 181 589.50 €

Déficit reporté 2014, 142 971.29

▪ **Résultat de l'exercice :**

✓ Fonctionnement excédent : 159 068.81 €

✓ Investissement déficit : 324 560.79 €

Résultats en tous points conformes au Compte Administratif 2015 de la commune.

2 Contre : E. MINARZYC, P. MINARZYC

3 Abstentions : C. EVRARD, D. DEVARREWAERE, G. MINGOT

D. DEVARREWAERE précise qu'elle fait confiance au trésorier, mais qu'elle n'est pas d'accord pour la suite, c'est pour cette raison qu'elle s'abstient.

1.2. Approbation du Compte Administratif 2015

Il est proposé au Conseil Municipal de voter le Compte Administratif Communal de l'exercice 2015.

Le Compte Administratif peut se résumer ainsi :

▪ **Section de Fonctionnement :**

Dépenses : 1 069 375.13 €

Recettes : 1 120 875.47 €

Résultat 51 500.34 €

Excédent reporté 2014, 107 568.47 € ce qui porte l'excédent reporté à 159 068.81 €

▪ **Section d'Investissement :**

Dépenses : 207 922.36 €

Recettes : 26 332.86 €

Résultat 181 589.50 €

Déficit reporté 2014, 142 971.29 ce qui porte le déficit reporté à 324 560.79 €

Les restes à réaliser d'investissement s'élèvent à :

Dépenses : 123 812.39 €

Recettes : 421 639.35 €

La présidence est confiée à E.MINARZYC, 1ère Adjointe.

P. SEINGIER : On retrouve le trou, mais je m'exprimerai durant les questions diverses où j'aurai beaucoup de choses à dire. On dépense beaucoup trop, la réunion en Sous-Préfecture fait tirer la sonnette d'alarme.

E. MINARZYC : C'est négatif, en effet, il y a une mauvaise gestion qui se révèle sur le Compte de gestion et le Compte Administratif. Nous ne payons pas depuis octobre 2015. Aussi il faut rester cohérent, je ne voterai ni l'un, ni l'autre.

M. GONZALEZ : Il y a déjà six mois d'entamés sur 2016, où en est-on ?

E. MINARZYC : Nous payons des factures sur la trésorerie prévue pour la STEP. Il y en a pour 185 000 euros de factures en instance. La Sous-Préfecture a affirmé que le souci était géré partiellement. Non, pour moi le problème n'est pas géré puisque si nous utilisons l'argent de la STEP pour régler les factures de la commune nous ne pourrions plus rembourser l'emprunt qui a été encaissé pour payer les factures de travaux de la STEP.

P. MINARZYC : Nous sommes créditeurs en raison du versement des subventions de la STEP, c'est donc une mauvaise gestion. Nous sommes dans la non-communication Il n'y a aucun effort de fait.

D. DEVARREWAERE : En 2014, moins 10 000 euros, ce n'est pas normal. Il ne faut pas sortir de St Cyr pour se rendre compte qu'il s'agissait de l'argent de la STEP.

P. MINARZYC : Personne n'a rien fait.

D. DEVARREWAERE : Non, il ne faut pas dire cela.

P. MINARZYC : Non, personne n'a rien fait.

E. MINARZYC : Heureusement que Mme le Maire est partie au mois de mai, sinon nous n'aurions pas eu connaissance de la situation, et ça serait pire.

P. MINARZYC : Aujourd'hui, on est là pour prendre des décisions. Nous sommes face à nos responsabilités et il faut prendre des décisions !.

E. MINARZYC : Je te rappelle Dominique, que nous avons voté contre l'année passée.

Délibération

Compte administratif 2015-Commune

Vu le code général des collectivités territoriales

Ayant Entendu l'exposé Madame Le Maire, qui après l'exposé confie la présidence du Conseil Municipal à Mme MINARZYC Elisabeth, 1ère adjointe afin de procéder au vote

**Le conseil municipal
A la majorité
(6 contre, 5 pour)**

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

Le Compte Administratif peut se résumer ainsi :

▪ **Section de Fonctionnement :**

Dépenses : 1 069 375.13 €

Recettes : 1 120 875.47 €

Résultat 51 500.34 €

Excédent reporté 2014, 107 568.47 € ce qui porte l'excédent reporté à 159 068.81 €

▪ **Section d'Investissement :**

Dépenses : 207 922.36 €

Recettes : 26 332.86 €

Résultat 181 589.50 €

Déficit reporté 2014, 142 971.29 ce qui porte le déficit reporté à 324 560.79 €

Les restes à réaliser d'investissement s'élèvent à :

Dépenses : 123 812.39 €

Recettes : 421 639.35 €

N'APPROUVE pas le compte administratif de l'exercice 2015.

Budget, en tous points, conforme au compte de gestion du receveur

6 Contre : E. MINARZYC, C. EVRARD, D. DEVARREWAERE, P. MINARZYC, A. MIGOT, G. MINGOT

Mme MINARZYC précise que par rapport aux votes émis, nous allons être freinés financièrement et que le budget va être saisi par la Chambre Régionale des Comptes.

1.3. Affectation des résultats 2015

Le compte n'ayant pas été adopté l'affectation ne peut être réalisée

Le point concernant l'affectation des résultats est donc reporté.

1.4. Décision modificative

Mme le Maire précise que le point est annulé.

E. MINARZYC : Nous n'avons pas eu de réunion préparatoire au Conseil Municipal. C'est grave, moi j'en ai assez de mentir à la population. Il n'y pas la volonté pour nous réunir.

P. MINARZYC : On se responsabilise et on y va.

E. MINARZYC : Le point est reporté, Pourquoi ?

A. JEAN : Je n'ai pas voulu le faire toute seule, la Commission Finances se réunira la semaine prochaine.

Mme MINARZYC demande à Mme DEMARET de bien vouloir donner des explications sur ce report.

I.DEMARET : En effet étant donné que la commission ne s'est pas réunie, j'ai demandé à Mme le Maire de reporter le point, afin que la commission puisse s'exprimer sur les affectations décidées par Mme Le Maire

E. MINARZYC : Il n'y a pas eu de réunion de préparation, encore une fois. Le Maire décide seule !

Eau et Assainissement

1.5. Approbation du Compte de Gestion 2015

Rapporteur Monsieur SEINGIER

Il est proposé au Conseil Municipal de voter le Compte de Gestion de l'Eau et l'assainissement de l'année 2015.

Le Compte de Gestion peut se résumer ainsi :

☐ Section de Fonctionnement :

Dépenses : 72 427.21 €

Recettes : 127 976.41 €

Résultat 55 549.20 €

Excédent reporté de 2014, 125 610.77 soit excédent cumulé de 181 159.97 €

☐ Section d'Investissement :

Dépenses : 1 026 060.86 €

Recettes : 65 182.52 €

Résultat - 960 878.34€

Vous pouvez constater que le budget Eau et Assainissement est excédentaire. L'excédent reporté de 2014, 1 156 494.57 € concerne l'emprunt qui a été encaissé en juillet 2014 et sur lequel les travaux ont été réglés partiellement C'est pourquoi l'excédent 2015 passe à 195 616.23 €

Concernant la Rue du Mée, il n'y a pas de réseau d'eaux pluviales, les fonds (excédents) vont servir en partie à cela. Il nous faudra également rembourser l'emprunt à court terme d'environ 904 000€ avec les subventions encaissées sur l'opération.

Délibération

Compte de gestion 2015-Eau et Assainissement

Vu le code général des collectivités territoriales

Ayant Entendu l'exposé Monsieur SEINGIER, adjoint au Maire

Le conseil municipal

A la majorité

(5 abstentions, 8 pour)

DECLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

▪ **Section de Fonctionnement :**

Dépenses : 72 427.21 €

Recettes : 127 976.41 €

Résultat 55 549.20 €

Excédent reporté de 2014, 125 610.77 soit excédent cumulé de 181 159.97 €

▪ **Section d'Investissement :**

Dépenses : 1 026 060.86 €

Recettes : 65 182.52 €

Résultat - 960 878.34€

Excédent reporté de 2014, 1 156 494.57 € soit un excédent cumulé de 195 616.23 €€

Résultats en tous points conformement au Compte Administratif 2015 établi par la commune.

5 Abstentions: E. MINARZYC, D.DEVARREWAERE, C. EVRARD, P. MINARZYC, G. MINGOT

1.6. Approbation du Compte Administratif 2015

Rapporteur Monsieur SEINGIER

Il est proposé au Conseil Municipal de voter le Compte Administratif Eau et Assainissement de l'exercice 2015.

Le Compte Administratif peut se résumer ainsi :

▪ **Section de Fonctionnement :**

▪ Dépenses : 72 427.21 €

▪ Recettes : 127 976.41 €

Soit un excédent d'exercice 2015 55 549.20 €

Excédent reporté 2014 125 610.77 €

Ce qui porte l'excédent de fonctionnement à 181 159.97 €

▪ **Section d'Investissement :**

▪ Dépenses : 1 026 060.86 €

▪ Recettes : 65 182.52 €

Soit un déficit d'exercice 2015 -- 960 878.34€

Excédent reporté 2014 1 156 494.57 €

Ce qui porte l'excédent d'investissement à 195 616.23 €

Les restes à réaliser 2015 en investissement s'élèvent à :

Dépenses : 255 078.45 €

Recettes : 136 188.00 €

P. SEINGIER explique que l'erreur a été d'encaisser l'emprunt en 2014, alors que les travaux n'étaient pas encore entamés. Cela a caché le déficit de la commune, et dit que Dominique DEVARREWAERE aurait dû faire preuve de pédagogie vis-à-vis de l'équipe en place puisqu'elle a l'expérience. D.DEVARREWAERE répond que cela fait déjà 2 ans qu'elle fait de la pédagogie et qu'elle n'a pas de leçon à recevoir.

Délibération

Compte Administratif 2015-Eau et Assainissement

Vu le code général des collectivités territoriales

Ayant Entendu l'exposé M.SEINGIER,

Mme le Maire après l'exposé confie la présidence du Conseil Municipal à Mme MINARZYC Elisabeth, 1ere adjointe afin de procéder au vote

**Le conseil municipal
A la majorité
(5 abstentions, 6 pour)**

▪ **Section de Fonctionnement :**

▪ Dépenses : 72 427.21 €

▪ Recettes : 127 976.41 €

Soit un excédent d'exercice 2015 55 549.20 €

Excédent reporté 2014 125 610.77 €

Ce qui porte l'excédent de fonctionnement à 181 159.97 €

▪ **Section d'Investissement :**

▪ Dépenses : 1 026 060.86 €
▪ Recettes : 65 182.52 €
Soit un déficit d'exercice 2015 -- 960 878.34€
Excédent reporté 2014 1 156 494.57 €
Ce qui porte **l'excédent d'investissement à 195 616.23 €**

Les restes à réaliser 2015 en investissement s'élèvent à :
Dépenses : 255 078.45 €
Recettes : 136 188.00 €
Budget, en tous points, conforme au compte de gestion du receveur
- **APPROUVE** le compte administratif de l'exercice 2015.

5 Abstentions : E. MINARZYC, C. EVRARD, D. DEVARREWAERE, G. MINGOT, P. MINARZYC

1.7. Affectation des résultats

Rapporteur Monsieur SEINGIER

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2015

Excédent d'exercice 2015 55 549.20 €
Excédent reporté 2014 125 610.77 €
Ce qui porte **l'excédent de fonctionnement à 181 159.97 €**

Déficit d'exercice 2015 -- 960 878.34€
Excédent reporté 2014 1 156 494.57 €
Ce qui porte **l'excédent d'investissement à 195 616.23 €**

Les restes à réaliser 2015 en investissement s'élèvent à :
Dépenses : 255 078.45 €
Recettes : 136 188.00 €
Les résultats définitifs s'articulent de la manière suivante :

Section de Fonctionnement recette: **excédent de fonctionnement 181 159.97 €** au compte 002.

Section d'Investissement recette : **excédent d'investissement de 195 616.23 €** euros au compte 001.

C. EVRARD : Et comment allons-nous rembourser l'emprunt ?

P. SEINGIER : Le remboursement du prêt c'est de la trésorerie. Le million a été mis au milieu de la table et le Maire a pioché dedans pour la ville

Délibération

Affectation des résultats 2015-Eau et Assainissement

Vu le code général des collectivités territoriales
Ayant Entendu l'exposé Monsieur SEINGIER adjoint au Maire,
Après en avoir délibéré

**Le conseil Municipal
A la majorité
(5 abstentions, 8 pour)**

DECIDE d'affecter les résultats ainsi

Section de Fonctionnement recette: **excédent de fonctionnement 181 159.97 €** au compte 002.

Section d'Investissement recette : **excédent d'investissement de 195 616.23 €** euros au compte 001.

Les restes à réaliser 2015 en investissement s'élèvent à :
Dépenses : 255 078.45 €
Recettes : 136 188.00 €

2. EJE

2.1. Règlement intérieur ALSH

Ce travail a été effectué le 29 juin en Commission EJE.

Mme le Maire donne la parole à Isabelle CHARLET, responsable du Service EJE.

Concernant le Service Enfance, il faut recentrer le service. Tout ce qui touche le Service Jeunesse est une compétence de la Communauté de Communes.

La présentation et la lecture du livret sont plus agréables. Nous y avons inscrit les activités proposées par la municipalité, la définition du projet éducatif qui est la politique de l'enfance et dirige le projet pédagogique. Il est également important de rappeler aux familles les règles d'encadrement et financières. Le règlement du centre est décliné en différents articles.

Il est bien mentionné que si les enfants n'ont pas de chaussons dans les 15 jours après la rentrée scolaire, les familles seront facturées de 15 euros. Il est rappelé que durant les transports scolaires, les enfants étant en primaire sont sous la responsabilité des parents. La facturation et les modes de paiement sont indiqués en mentionnant les frais d'inscription.

Rappel du plan Vigipirate, des consignes diverses ainsi que les sanctions pouvant être appliquées en cas de récidive pour mauvais comportement.

A. JEAN : le format est plus lisible et par contre il faut changer la couleur des tableaux.

Isabelle. CHARLET : Les tarifs sont identiques depuis plusieurs années. Ils ont été revus Pour la demi-journée, le repas a été inclus dans le tarif, et les tarifs ont été arrondis dans un souci de simplicité.

Le calendrier scolaire est inscrit au livret ainsi que les dates d'ouverture du centre, qui cette année sont déterminées à l'avance.

Présentation des partenaires incluant le conseil départemental qui organisent les transports scolaires.

Concernant la réforme sur les nouveaux rythmes scolaires, force est de constater que le bilan, après deux années de fonctionnement, n'est pas positif. En effet l'utilisation d'une classe pour organiser les activités, n'était pas appropriée, car les enfants prenaient la classe pour une salle de jeu, et l'organisation en générale créait une rupture du rythme pour l'enfant.

Au regard de ce constat, une nouvelle organisation a été pensée : Pour les écoles élémentaires de Nesles et Ormeaux les enfants seront libérés à 15h05 ou 15h10 suivant l'école, et ils auront le choix soit de prendre le car pour rentrer à leur domicile, soit prendre le car pour se rendre sur la structure de loisirs. La prestation ne sera facturée aux familles qu'à partir de 16h30mn. Cette nouvelle organisation est commune pour les deux écoles.

Concernant l'école maternelle de Lumigny, les NAP n'étant pas obligatoires, ils sont supprimés pour la rentrée.

Il y a un rythme très soutenu entre le car le midi et les activités du soir de plus les petits sont très nombreux à manger le midi, ce qui pose problème au niveau des effectifs d'accueil. A cet effet il a été proposé en commission, d'utiliser la classe inoccupée pour permettre aux enfants de maternelle de manger sur place. Il serait alors nécessaire d'aménager la tisanerie, à moindre frais. Notre prestataire se propose de mettre à disposition le four et la chambre froide et de venir sur place pour donner un avis sur la faisabilité du projet. La commission a émis un avis favorable sur le projet.

Isabelle CHARLET ayant terminé son exposé Mme le Maire procède au vote.

Délibération

Livret d'accueil service enfance

VU la proposition de la commission enfance jeunesse réunie le 29 juin 2016

Ayant Entendu l'exposé effectué par la responsable du service enfance,

Après en avoir délibéré

**Le conseil Municipal
A l'unanimité**

DECIDE d'approuver le livret d'accueil du service enfance faisant apparaître

- Le règlement intérieur,
- Les tarifs (annexés à la présente délibération)

- Les horaires,

DIT que ce livret est applicable dès la rentrée scolaire prochaine

Dit que les conditions tarifaires applicables pour les sorties, **8 euros**, restent identiques à l'année passée, à savoir :

Sorties dont la distance est supérieure à 30 km de la commune:

Et/ou

Sorties dont le prix d'entrée est supérieur à 20 euros

P.MINARZYC : Il s'agit tout de même d'un point très lourd à absorber en si peu de temps donc je le vote, par rapport au travail effectué et surtout pour les familles de la commune.

Mme le Maire : le conseil devait avoir lieu lundi pour le budget, ce qui nous laissait le temps de réunir la commission EJE, et de faire de nouveau un conseil derrière l'autre pour ce point uniquement

3- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

3.1 Approbation de la fusion des 3 communautés de communes « Brie Boisée », « Val Bréon », « Les Sources de l'Yerres »

Rapporteur Mme le Maire

Il convient à l'ensemble des organes délibérants d'émettre un avis sur l'arrêté 2016/DRCL/BCCCL/38 portant sur le projet de périmètre d'une communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes « les Sources de l'Yerres » avec « le Val Bréon » et « la Brie Boisée »

E.MINARZYC rappelle que la commune avait approuvé la fusion de la CCSY et du Val Bréon, car la Brie Boisée ne souhaitait pas être rattachée aux deux entités. Les conseillers communautaires doivent décider, cependant tout est déjà bordé, moi ça me dérange. Les trois présidents disent non à l'accord local, alors on n'en parle pas. C'est un problème de gouvernance.

P.MINARZYC : Des candidats ne savaient même pas qu'ils étaient candidats !

Délibération

OBJET : PROJET DE PERIMETRE D'UNE COMMUNAUTE DE COMMUNES ISSUE DE LA FUSION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES « BRIE BOISEE », « VAL BREON », « SOURCES DE L'YERRES » avec extension à la commune de COURTOMER

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 relative à la réforme des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 dite loi NOTRE (nouvelle organisation territoriale de la République),

Vu l'arrêté préfectoral 2016/DRCL/BCCCL/n° 28 du 30 mars 2016 portant adoption du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale et notamment sa proposition de fusion des Communautés de Communes du Val Bréon, des Sources de l'Yerres et de la Brie Boisée et une extension du périmètre du nouveau groupement à la commune de Courtomer,

Le conseil municipal

Après avoir délibéré

EMET UN AVIS FAVORABLE, A L'UNANIMITE sur le projet de périmètre d'une communauté de communes issue de la fusion des Communautés de Communes du VAL BREON, des SOURCES DE L'YERRES, de la BRIE BOISEE et une extension à la commune de COURTOMER.

4-QUESTIONS DIVERSES

Comme évoqué en début de séance il est nécessaire que le conseil donne l'autorisation à Mme Le Maire pour signer la convention de partenariat avec le département pour les transports scolaires spéciaux.

Délibération

Convention de partenariat relative à l'organisation des transports scolaires sur circuits spéciaux

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le code des transports

Vu la délibération n°CD-2016/02/18-3/02B du 18 février 2016 relative au budget primitif 2016 pour les transports

Vu la délibération n°CD-2016/04/15-3/01B du 15 avril 2016 du conseil départemental de Seine et Marne approuvant la présente convention partenariale,

Vu la délibération n°CD-2016/05/27-3/02A du 27 mai 2016 du conseil départemental de Seine et Marne approuvant le règlement départemental des transports scolaires ainsi que la présente convention partenariale,
Après en avoir délibéré

**Le conseil Municipal
A l'unanimité**

DECIDE d'autoriser le Maire à signer la présente convention partenariale relative à l'organisation des transports scolaires sur circuits spéciaux

C.LEGUEULLE prend la parole pour expliquer que le groupe de travail créé pour le prêt d'une salle à la mairie d'Ormeaux, au comité des fêtes s'est réuni. Le projet a été modifié car M.ISTASSES a proposé de passer son bureau à l'étage et de laisser celui du bas au comité des fêtes, ce qui est parfait car cela évite de monter tout le matériel à l'étage et le bureau du Maire délégué est plus accueillant en haut. P.MINARZYC se pose la question pour l'accès des personnes à mobilité réduite lors des permanences du Maire Délégué.

C.EVRARD dit qu'en effet le sujet a été soulevé et que dans ce cas de figure les personnes seront reçues dans la salle des anciens qui possède un accès PMR.

A.MIGOT se questionne sur les travaux à réaliser, ce à quoi le Maire répond que ce n'est pas pour maintenant.

C.LEGUEULLE demande si l'ensemble du conseil est favorable à l'établissement de la convention de prêt de locaux communaux en faveur du comité des fêtes.

Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité

C.LEGUEULLE expose qu'en ce qui concerne le local sous le préau allant des toilettes jusqu'à l'escalier, les travaux seront pris en charge par le comité des fêtes

P.MINARZYC souhaite savoir si l'entreprise Colas est payée ? Si ce n'est pas le cas avec quoi seront-ils payés ? Est-ce avec l'argent de la STEP ?

E.MINARZYC : En effet je souhaite rebondir sur le sujet, car 48 heures avant que nous nous rendions, Mme Le Maire, D.DEVARREWAERE, I.DEMARET, P.SEINGIER et moi-même, en sous-préfecture, j'ai reçu un appel du secrétaire général de la sous-préfecture pour me prévenir d'une part que Mme la Sous-Préfète n'assistera pas au RDV et d'autre part pour savoir si nous souhaitons maintenir cette rencontre dans la mesure où nous avons de nouveau de la trésorerie et que pour lui le problème était réglé. Je tenais tout de même à préciser, ce soir, que le problème n'est pas réglé.

P.MINARZYC demande à Mme le Maire comment elle compte faire pour continuer à gérer et diriger la commune maintenant que le compte administratif n'est pas voté.

Mme le Maire répond avec le prêt.

E.MINARZYC s'étonne de cette réponse sachant qu'aucune banque n'a répondu de façon positive. Il a été dit en sous-préfecture de manière très claire, que si le Maire ne voulait pas démissionner, il faudrait que les élus prennent leurs responsabilités. Alors prenons nos responsabilités autour de cette table.

P.SEINGIER trouve regrettable d'en arriver à une telle situation. Dans un premier temps limitons les délégations du Maire à 300 ou 400€, et revoyons les 24 délégations, de cette manière nous aurons l'obligation de passer par le conseil.

Il faut réunir les commissions très régulièrement. Créons une commission trésorerie en complément de la commission finances et avisons le conseil de chaque dépense.

Lors de la réunion avec NEXITY il y avait beaucoup d'absent il serait peut-être bon d'en refaire une et de donner une valeur aux terrains de Nesles rue du Mont et ailleurs.

Il faut absolument faire rentrer l'emprunt de trésorerie afin que nous puissions rembourser le crédit à court terme de l'assainissement, qui devait servir de relais dans l'attente de percevoir les subventions. Mais pour cela il faut redonner confiance aux banques en leur apportant des garanties

Cela fait maintenant un an que nous savons que le logement chemin de Bellevue allait se libérer, qu'est-ce qui a été fait depuis, nous n'avons même pas une estimation du bien. Le fonctionnement communal ne va pas. Lorsque nous aurons revus tout cela nous pourrions relancer les banques.

P.MINARZYC : Aujourd'hui en terme de gestion nous n'avons pas su gérer le budget, je ne voudrai pas que l'on liquide les biens communaux dans le seul but de boucher les trous

Je souhaiterai connaître les orientations de l'assemblée sur l'avenir du Maire au sein de cette assemblée, car je vous le rappelle nous avons demandé unanimement sa démission.

C.EVRARD dit que si l'on vend tous nos terrains, il sera impossible de construire notre groupe scolaire.

P.SEINGIER dit que cela amène une garantie, mais ne dit pas qu'il faille vendre.

P.MINARZYC revient à sa question.

P.SEINGIER explique qu'en sous-préfecture il a été dit que seul le Maire pouvait décider de sa démission

P.MINARZYC : Donc on a changé d'avis !

P.SEINGIER : Je propose un plan de travail.

E.MINARZYC : Mais nous ne pourrons pas puisque Mme le Maire refuse de communiquer.

P.SEINGIER : Alors redemandons à Mme le Maire sa démission de façon officielle

Mme le Maire : Non je ne démissionnerai pas.

P.SEINGIER : Ou allons-nous alors et où emmènes- tu la commune ?

P.MINARZYC : Tu ne veux pas, mais on fait quoi et comment ?

A.MIGOT souhaite savoir ce qu'il se passe lorsqu'un Maire démissionne au niveau du conseil en place.

Mme le Maire : Aujourd'hui il suffit qu'un élu démissionne pour que le conseil éclate.

E.MINARZYC : Ce n'est pas à nous de le faire, c'est toi qui nous as mis dans cette situation !

P.MINARZYC : le jour de ton départ le 30 avril, tu nous dis qu'il n'y avait pas de soucis, le lendemain nous étions contactés par le trésorier pour nous annoncer le trou dans la trésorerie.

E.MINARZYC : Tu avais connaissance de la situation depuis un moment, mais tu nous l'as caché ! C'est grave ! Oui nous avons demandé que tu démissionnes de ta qualité de Maire, mais tu as toujours la possibilité de rester dans le conseil.

Mme le Maire : Quelles solutions vous avez, vous ?

P.MINARZYC : Il faut plutôt se poser les bonnes questions, est-ce qu'on tient à son mandat où est-ce qu'on est là pour servir au mieux la population ?

Mme le Maire interrompt la séance pour laisser la parole à Mme LEVAILLANT qui est dans le public

La séance reprend

P.SEINGIER : Tu es contente ?

Mme le Maire : Non je ne suis pas contente.

E.MINARZYC précise à l'assemblée que la commune était déjà sous la surveillance de la sous-préfecture dans la mesure où le conseil municipal est incomplet, en raison des nombreuses démissions

P.MINARZYC : Lorsque l'on voit ce qui se passe ce soir autour de la table, il va être difficile de se plaindre individuellement. Ca va peut-être nous rassembler !

P.MINARZYC s'adresse à Mme le Maire : « En tout cas je te remercie de la communication que tu nous a apportée et ce que tu entraines dans ton sillon. »

P.SEINGIER : Il serait bon que nous refassions un tour de table afin que chacun s'exprime clairement.

Pour ma part je suis favorable à ta démission.

A.MIGOT : Il faut savoir dire « j'ai été bon ou mauvais » et en tirer les conclusions, Et pour ma part tu n'as pas été bonne.

P.MINARZYC : Je n'ai pas été convaincu de ton écoute et ta communication. Tu as voulu gérer toute seule le budget, alors oui je demande ta démission, car je n'ai pas l'impression que tu sois à la hauteur de ton mandat et tu nous entraines malheureusement dans ton sillon. Je ne suis pas là pour moi, je me suis engagé pour ma commune.

C.LEGUEULLE : C'est à toi de prendre la décision. Tu as fait des erreurs, mais ça reste ta décision. Tu as mal été conseillée et pas aidée.

E.MINARZYC : Lorsque nous avons pris nos fonctions, j'ai voulu assister à la commission finances dont je ne n'étais pas membre. Tu as dit non et que seuls les Maire délégués avaient la possibilité d'avoir le budget Nous n'avons aucun suivi sur le budget. Voilà où nous en sommes. Je demande ta démission en qualité de Maire.

M.GONZALEZ : On a pu constater que les commissions ne fonctionnent pas. Le Maire et la secrétaire générale devraient travailler en binôme, ce qui n'est pas le cas. Je demande ta démission.

D.DEVARREWAERE : Depuis deux ans on ne fonctionne pas, et ce n'est pas faute de l'avoir répété, mais je suis d'accord avec Pascale LEVAILLANT, tu n'es pas la seule responsable, si tu ne veux pas démissionner c'est ton choix.

C.EVRARD : j'ai essayé de me mêler à l'équipe, mais j'ai l'impression qu'on s'est moqué de moi. Je demande ta démission.

Le tour de table étant terminé Mme le Maire dit qu'elle ne démissionnera pas, qu'il y a des choses qui ne fonctionnent pas, et qu'elle ne veut pas laisser la commune dans la panade. Elle se laisse deux ou trois mois. Par contre elle demande une équipe derrière elle.

E.MINARZYC et P.MINARZYC : Alors là tu vas trop loin !! Tu te fous de nous !-Ils se lèvent et quittent le conseil.

P.SEINGIER se manifeste également en remémorant à Mme le Maire qu'il a été présent durant la durée des travaux de la STEP, pour l'Eau et l'assainissement, pour l'urbanisme et estime qu'elle n'a pas le droit de dire cela.

5 - INFORMATIONS

P.SEINGIER demande quand aura lieu le vote du budget du CCAS de Lumigny. Mme le Maire répond qu'il va être voté.

C.EVRARD explique qu'elle a rencontré le conservateur du patrimoine concernant l'église de Nesles. Il a été contacté par une personne de Nesles mais on ignore qui. L'état sanitaire de l'église n'est pas réjouissant et si nous devons entreprendre une remise en état il faudrait faire appel aux architectes des bâtiments de France, mais notre situation actuelle ne nous le permet pas.

D.DEVARREWAERE en raison des inondations, la rue de Dîme a été endommagée. Il serait bon de profiter des aides du département, qui ont été mises en place en raison des évènements, afin de prévoir une remise en état. Concernant le lavoir de de Rigny, c'est immonde, il serait temps de le nettoyer. De plus c'est rempli de ragondins. Mme le Maire souhaite qu'une réunion soit organisée pour faire un point sur les dégâts dus aux inondations, car nous avons jusque fin juillet pour solliciter les aides.

D.DEVARREWAERE souligne qu'il va falloir également s'occuper sérieusement de la station d'épuration de NESLES.

Mme le Maire expose qu'elle a rencontré l'ART en compagnie du Maire de Pézarches et que Rigny va être reconnu en agglomération et qu'un arrêté commun aux deux communes va être rédigé afin de limiter la vitesse à 50 km/h. Les trottoirs vont être refaits de chaque cotés et concernant les feux, les fourreaux vont être passés en attente pour que nous n'ayons pas à tout casser le jour où nous effectuerons les travaux.

P.SEINGIER questionne le Maire sur la maison chemin de Bellevue, ce à quoi Mme le Maire répond que l'avis des domaines vient d'arriver en mairie

L'ordre du jour de la séance étant épuisé,

Clôture de la séance à 22h20mn